

Instauration d'une commission de courtage

FCP AMEN CEA

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°07-2010 du 17 mars 2010

Adresse : 9 Rue du Lac Neuchâtel - Les berges du Lac -1053 Tunis

AMEN INVEST, en sa qualité de gestionnaire de **FCP AMEN CEA**, informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 1^{er} Février 2013, a décidé d'instaurer une commission de courtage de 0,4%.

Cette commission sera mise en application à partir du **22 octobre 2013** et conformément aux dispositions de l'article 11 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du **22 juillet 2013**.